

Les élections présidentielles ont lieu les dimanches 22 avril et 6 mai.

Si, malgré nos vérifications, votre carte électorale comporte des inexactitudes, merci de le signaler en mairie. Sachez qu'en cas d'erreur sur la carte ou d'oubli ou perte de cette dernière, il vous suffit de présenter votre carte d'identité le jour du vote pour pouvoir y participer.



Nouvelles du village - Vie pratique

Changement au sein de l'équipe des employés municipaux

Julien Dambrine en poste à la mairie depuis juin 2009 est parti le 15 mars pour prendre un poste similaire plus proche de son domicile. Il est remplacé par Olivier Chery auquel nous souhaitons la bienvenue parmi l'équipe. Il travaillera en binôme avec Joël Gatignon.

Une bonne nouvelle pour l'école !

La mobilisation de tous a porté ses fruits : le regroupement scolaire récupère la classe perdue en 2011 à la rentrée de septembre. **Une 3^{ème} classe sera ré-ouverte à Chambon-sur-Cisse.** Le regroupement comptera ainsi à nouveau 9 classes de la maternelle au CM2.

Relais Assistantes Maternelles d'Herbault

La commune a renouvelé la convention avec le Relais Parents - Assistantes Maternelles situé à Herbault. Ce relais co-financé par la Caisse d'Allocation Familiales et le Conseil Général (PMI) est un service gratuit pour les parents et les assistantes maternelles, animé par une éducatrice de jeunes enfants.

Des **matinées d'éveil** sont organisées chaque vendredi de 9h30 à 11h30 - Salle des fêtes de Herbault, rue du Bailli. Une psychomotricienne interviendra **vendredi 20 avril** de 10h00 à 11h30.

Accueil sur rendez-vous les lundi et jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h

Téléphone : 02 54 46 24 87

Sécurité routière

La rue du Touchet (reliant la départementale à la Bailleterie) va être mise en **sens unique** dans le sens de la montée. **Seuls, les riverains et les véhicules de service tel que le bus scolaire pourront l'emprunter en venant de Blois.**

Un espace piétonnier va être matérialisé par une bande blanche dans le chemin du Vieux tertre afin de protéger les écoliers qui l'empruntent.

L'installation d'un abribus est prévue à l'entrée du lotissement.

Les Rinceaux :

Le débroussaillage aura lieu en juillet afin de respecter la nidification des oiseaux. La création d'une mare sera effectuée ce mois-ci.

Merci aux Amis de Saint-Secondin :

Le maire et le conseil municipal remercient l'association **qui a versé 2000 €** à la commune pour le nouvel éclairage de l'église.

Partenariat avec Plus FM

La commune a signé un contrat de partenariat avec la radio Plus FM pour le bénéfice des associations du village. Ce partenariat permet une diffusion de communiqués 3 fois / jour pendant une semaine, par association, par manifestation et par mois et une mise en ligne sur le site : plusfm.com

Nouvelles du Conseil Municipal

Réunis en séance plénière, les conseillers municipaux ont validé les comptes administratifs 2011 le 19 mars et voté le budget primitif 2012 le 5 avril.

Le budget de fonctionnement de l'année 2011 a permis de dégager un excédent de 205 316,42 EUR. Cet excédent a permis de financer à hauteur de 150 973,47 EUR une partie des investissements de l'année 2011 et d'éviter ainsi à la commune de recourir aux emprunts initialement prévus. Un montant de 10 000 EUR est affecté aux réserves obligatoires prévues par la loi. Le solde disponible d'un montant de 54 342,95 est réinjecté dans le budget de fonctionnement de l'année 2012 et alimente ainsi le fond de roulement nécessaire aux dépenses générales de la commune.

Le budget primitif 2012 s'élève à 783 500 EUR et le budget d'investissement à 623 785 EUR.

Rajouter chiffres plus précis / en attente des infos de Jean François.

Les taxes locales restent inchangées :

Taxe d'habitation : 15,27% - Taxe sur le foncier bâti : 29,59% - Taxe sur le foncier non bâti 108,18%

Le PLU a été finalisé. Il est consultable en mairie.

Nouvelles de la communauté d'Agglomération Blois-Agglopolys

Véhicules hors d'usage :

la communauté d'agglomération blésoise en fait une **récupération gratuite** chez les particuliers.

Le formulaire de demande d'enlèvement est disponible en mairie.

Val-éco rappelle que vous pouvez déposer vos déchets 3 E : **Equipements Electriques et Electroniques** à la déchetterie de Chouzy –sur- Cisse .

Eau et assainissement :

Désormais vous ne recevrez que **2 factures par an**, établies par le syndicat d'eau dont vous dépendez. Ces factures regrouperont les montants dus pour la consommation en eau et ceux dus au titre de l'assainissement des eaux usées ainsi que les primes fixes annuelles. La première facture commune devrait être envoyée en mai-juin. La Communauté d'Agglomération communiquera prochainement sur ce sujet.

Au programme ces prochaines semaines

Dimanche 22 avril : 1^{er} tour des élections présidentielles – permanences à la mairie de 8h00 à 18h00

Mardi 1 mai Les Amis de l'école : 17^{ème} vide-grenier à Orchaize.

Dimanche 6 mai : 2^{ème} tour des élections présidentielles – permanences à la mairie de 8h00 à 18h00

Mardi 8 mai Cérémonie de l'armistice de 1945.

Jeudi 17 mai Syndicat de la Vallée de la Cisse : Randonnée de la Marguerite.

Dimanche 20 mai La Molineuvoise : randonnée pédestre 6,12 et 18 km. Départ à partir de 8h place de la mairie.

Dimanche 27 mai CVC 41 : 9^{ème} Trail des moulins

Dimanche 27 mai Ferme des Oliviers : journée portes ouvertes

Le prochain Conseil Municipal aura lieu vendredi 27 avril à 20h30.

Permanences du Maire et des adjoints : tous les samedis matins de 10h00 à 12h00 à la mairie.

La mairie et l'agence postale sont dorénavant ouvertes le samedi de 9h à 12h le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 15h à 18h.

La bibliothèque est ouverte le mercredi de 15h à 19h et le samedi de 10h à 12h30.